

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 313 Reprise en régie des activités de l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2511 et suivants ;

Vu le Code du Travail en son article L. 1224-3 ;

Vu l'avis du Comité technique de la Direction des affaires culturelles du 17 mai 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'accord du Conseil de Paris sur la reprise en régie des activités de l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les activités de l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris sont municipalisées à compter du 1er juillet 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO